



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prévention des crues et des inondations

Question au Gouvernement n° 1326

Texte de la question

PRÉVENTION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Mme la présidente . La parole est à M. Didier Lemaire.

M. Didier Lemaire . Avant tout, permettez-moi, au nom du groupe Horizons & indépendants, de m'associer à cette minute de silence et d'adresser ma solidarité aux milliers de sinistrés et aux victimes des intempéries actuelles. Je remercie et salue l'engagement sans faille de tous ceux qui luttent sur ce front. Enfin, permettez-moi d'exprimer ma colère face à cette situation, une colère lucide devant l'ampleur du désastre et l'urgence à agir.

Vous connaissez déjà les faits – des intempéries exceptionnelles et généralisées et la prochaine qui se profile. Une citation de la climatologue Françoise Vimeux résume tout : « Nous ne reviendrons pas au climat d'il y a vingt ou trente ans. Les inondations deviennent la norme dans certaines régions. » C'est brutal, exact, inéluctable.

Oui, il y a urgence à régler les problèmes. Les limites évidentes du système accroissent la défiance de nos concitoyens à l'égard de notre capacité à trouver des solutions et de la parole publique. Je connais les arguments invoquant les contraintes juridiques, les lenteurs administratives, la question complexe des assurances, la Gemapi votée il y a plus dix ans, etc. Mais ces explications techniques, et sûrement vraies, sonnent comme des excuses. Car la nature, elle, se moque de nos lois : elle frappe et elle frappe fort.

Je comprends les commentaires des habitants qui attendent de l'État qu'il les défende. Je n'attaque naturellement pas le gouvernement. C'est collectivement que je nous interpelle et nous mets en cause : qui fait quoi aujourd'hui ? Personne ne le sait vraiment, et on ne comprend plus tous les freins environnementaux qui nous font oublier que la priorité absolue – notre priorité absolue – est de protéger les vies, puis les biens.

Monsieur le ministre chargé de la transition écologique, je sais que j'en demande beaucoup. Mais l'enjeu est colossal : il faut nous atteler à ces nouveaux travaux d'Hercule. Nous n'en sommes plus au stade du Beauvau de la sécurité civile. C'est un Grenelle de la protection des populations, facilitateur et simplificateur, que nous devons lancer. Quelles mesures envisagez-vous au regard de cette urgence ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, *ministre délégué chargé de la transition écologique* . Permettez-moi d'abord d'adresser la solidarité du gouvernement à l'endroit des victimes de cette tempête, puisque nous comptons trois personnes décédées et une personne disparue. Je remercie aussi l'ensemble des forces de l'ordre et de sécurité qui participent à la protection de nos concitoyens, qu'il s'agisse des gendarmes, des policiers, des sapeurs-pompiers ou de l'ensemble des associations de sécurité civile. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) La colère

que vous évoquez est légitime : cet épisode est non seulement long mais, à cause du dérèglement climatique, il se répète dans de nombreux départements. J'étais moi-même ce matin à Saintes où, depuis 2021, les habitants ont vécu des inondations à cinq reprises. Je salue le rôle majeur des élus locaux qui sont en première ligne aux côtés des sinistrés. L'État a toute considération pour eux et fait tout pour leur apporter son aide.

Vous posez ensuite des questions prospectives. Il y a d'abord l'urgence de mettre les populations à l'abri, puis celle d'indemniser et de reconstruire. Le gouvernement va tout faire pour accélérer les processus de reconnaissance de catastrophe naturelle et faciliter ainsi l'indemnisation des Français.

Ensuite, vous avez raison, les réponses à fournir à plus long terme sont des réponses d'adaptation – et je salue votre engagement sur ce plan en tant que président de l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques. Nous y travaillons, à travers le plan national d'adaptation au changement climatique et, à l'échelle locale, les programmes d'action et de prévention des inondations, pour, demain, construire différemment et éventuellement délocaliser certaines activités. Ces projets sont naturellement menés en concertation avec l'ensemble des élus locaux et des habitants, dans un objectif de sobriété foncière et de résilience, jalons indispensables à notre protection. C'est, il me semble, tout le sens de votre engagement. Le gouvernement a d'ailleurs institué la Journée nationale de la résilience. *(Mme Justine Gruet et M. Philippe Vigier applaudissent.)*

Données clés

Auteur : [M. Didier Lemaire](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1326

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mars 2026